https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 140F90311

14ème legislature

Question N° : 90311	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)				Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes			Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes		
Rubrique >drogue	Tête d'analyse >toxicomanie			Analyse > jeunes. lutte et prévention.	
Question publiée au JO le : 20/10/2015 Réponse publiée au JO le : 26/01/2016 page : 744					

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la consommation adolescente de cannabis et les effets de celui-ci sur la formation du cerveau de nos enfants. Premier produit illicite consommé par le 15-34 ans, le cannabis n'en finit plus de produire ses dégâts. Alors que des études statistiques montrent la jeunesse toujours plus inquiétante des consommateurs, âgés en moyenne de 14 à 15 ans la première fois qu'ils sont confrontés à cette drogue, la proportion des adolescents de 17 ans ayant déjà consommé du cannabis s'élèverait quant à elle à plus de 48 %, contre 45 % il y a trois ans. La France étant le pays d'Europe où la consommation de cannabis est la plus importante, le pourcentage des jeunes consommant quotidiennement du cannabis s'élèverait quant à lui aujourd'hui à plus de 4 %, contre 3 % en 2012. Alors que le Parti socialiste n'a rien trouvé de mieux pour enrayer cette terrifiante spirale que de créer des « salles de shoot », des recherches scientifiques récentes viennent de confirmer l'influence désastreuse de cette drogue sur le développement du cerveau des adolescents, en construction jusqu'à environ 25 ans. Les autres conséquences de la prise régulière de cannabis sont bien connues : de la baisse des performances cognitives aux maladies psychiatriques, en passant par la désocialisation, l'échec scolaire ou une agressivité accrue. Il lui demande si de réelles mesures vont être prises afin de lutter contre la consommation de drogue chez les jeunes, notamment dans le domaine du suivi des patients souffrant d'addiction, ou si le Gouvernement envisage toujours la dépénalisation de cette drogue.

Texte de la réponse

La consommation de cannabis est élevée, surtout chez les jeunes adultes. C'est de loin, le produit illicite le plus consommé en France, expérimenté par 4 personnes sur 10 entre 18 et 64 ans. Les causes de cette consommation sont multifactorielles : l'accessibilité du produit s'est développée, le cannabis s'est banalisé et la perception de sa dangerosité a diminué. Les dernières recherches s'accordent sur les dangers pour la santé de l'usage fréquent du cannabis, notamment lorsque celui-ci a débuté tôt à l'adolescence et que les quantités fumées sont importantes. Une telle consommation de cannabis peut à court terme : générer des troubles de l'attention, de la mémoire et de l'apprentissage, affaiblir les capacités de coordination, ce qui peut favoriser les risques d'accident, altérer le développement cognitif et neurologique... Pour être efficace, la prévention des conduites addictives doit s'inscrire dans une démarche globale de promotion de la santé. C'est ce que le Gouvernement porte au travers de l'ensemble des mesures du plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-2017. Ce plan lancé par le Premier ministre le 20 septembre 2013, accorde une large place aux mesures destinées aux jeunes. Ces mesures recouvrent des actions en matière de prévention, notamment de développement de campagnes de

https://www.assemblee-pationale.fr/dvp/14/questions/OANR5I 140F90311

ASSEMBLÉE NATIONALE

prévention prenant mieux en compte les spécificités des jeunes dans l'élaboration des messages et dans leurs modalités de diffusion, et de prise en charge, en particulier en positionnant les consultations jeunes consommateurs comme structures pivot de la mise en œuvre de l'intervention précoce. Ces consultations jeunes consommateurs (CJC) font actuellement l'objet d'un travail de redynamisation, qui se traduit en particulier par une meilleure visibilité auprès du public et des professionnels en contact avec les jeunes, afin de mieux répondre aux besoins. Il existe 450 CJC sur l'ensemble du territoire. Une campagne de communication a été diffusée début 2015 puis renouvelée en fin d'année 2015 pour mieux faire connaître ces structures. Cette campagne grand public comprenait trois spots télé (cannabis, jeux vidéo, alcool) mettant en scène les visions caricaturales et fantasmées induites par des comportements potentiellement addictifs, et montrant comment les consultations jeunes consommateurs peuvent être un lieu de retour au dialogue entre l'adolescent et son entourage concernant notamment sa consommation de substances psychoactives illicites.